

Liste de contrôle pour l'évaluation complémentaire

Prise en charge du sevrage

- Évaluation de la santé physique et mentale (y compris l'échelle de gravité PAWSS)
-

Usage de substances

- Historique de la consommation de substances (comprenant une évaluation du tabagisme et d'autres troubles de l'usage de substances)
 - Utilisation simultanée de dépresseurs du système nerveux central (SNC) [p. ex. opioïdes, benzodiazépines, médicaments apparentés aux benzodiazépines, autres sédatifs, etc.]
-

Médicaments

- Examen de toutes les ordonnances afin d'évaluer les interactions médicamenteuses et les contre-indications potentielles

*Inclure les médicaments qui peuvent être prescrits pour la gestion du sevrage ou les soins continus.

Risques liés à la conduite

- Déterminer et gérer le risque de conduite avec facultés affaiblies.

*Il est nécessaire de conseiller aux patients qui suivent un traitement de sevrage de ne pas conduire ni de manœuvrer de machinerie tant que le traitement n'est pas terminé et que les symptômes ne sont pas résorbés.

Conformément aux directives de [l'Association canadienne de protection médicale](#), les prescripteurs doivent connaître le [Guide du médecin](#) de l'AMC et s'en servir comme guide pour déterminer l'aptitude d'un patient à conduire et toute obligation de se présenter et de se conformer à toutes les normes, limites, conditions et responsabilités établies par les organismes de réglementation pertinents.

Évaluation nutritionnelle

- Évaluation nutritionnelle (conseils sur la supplémentation)
- Déséquilibres hydriques et électrolytiques (corriger les déséquilibres hydriques et les carences en électrolytes)

* Tous les patients souffrant de TUA devraient recevoir une supplémentation multivitaminée comprenant de la thiamine (200 mg), de l'acide folique (1 mg) et de la vitamine B6 (2 mg).

Remarque : Le régime public d'assurance des médicaments d'ordonnance ne couvre généralement pas les vitamines et les suppléments en vente libre.

Examens de laboratoire

Les examens suivants peuvent être prescrits pour évaluer l'état de santé général, les comorbidités liées à l'alcool et d'autres conditions qui pourraient avoir une incidence sur le traitement :

- Formule sanguine complète, électrolytes sériques, glucose, fonction hépatique et fonction rénale
- Test de grossesse (pour les patientes en état de procréer)
- Dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang
- Électrocardiogramme (ECG) [pour les patients souffrant d'une maladie cardiaque ou ayant des antécédents d'arythmie ou de syncope]
- Radiographie pulmonaire (pour les patients qui ont des problèmes respiratoires chroniques ou des symptômes respiratoires)

Remarque : Le traitement devrait être amorcé immédiatement dans la mesure du possible et ne pas être retardé dans l'attente des résultats des examens de laboratoire, à moins que la sécurité du patient ne soit compromise.
